

# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## FICHE D'ENGAGEMENT

### ORGANISME DE FORMATION

École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) 47, avenue d'Azereix BP 1629 – 65016 – TARBES cedex

N° SIRET : 196 500 482 000 19      N° d'agrément : 7365 P000 665

Responsable de la formation : M. Baptiste TRAJIN

Contact administratif : Mme Cathy LAYUS

N° de téléphone : 05 67 45 01 31    Email : [formation-continue@enit.fr](mailto:formation-continue@enit.fr)

### BENEFICIAIRE

Numéro INE :

Nom prénom : ..... Date de naissance : .....

N° de téléphone : ..... Email : .....

Adresse : .....

### ENTREPRISE

Entreprise : .....

Adresse : .....

Nom et qualité du signataire de la convention : .....

Activité de l'entreprise : .....

Branche professionnelle : .....

N° de Siret : ..... Effectif du site : .....

Contact administratif (Nom et qualité) : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

### FORMATION

**Intitulé de l'action de formation** : Formation d'ingénieur ENIT en contrat de professionnalisation

Diplôme préparé : Diplôme d'ingénieur de l'ENI de Tarbes (code RNCP : 16515)

N° du type de qualification de la formation : Niveau I      Code du Diplôme visé (cf cerfa n°12434\*02) : 19

N° de la spécialité de la formation : 250 Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité

Rythme de formation :                       en continu     en alternance

Modalités d'organisation :                       en présentiel     à distance     mixte

Calendrier de la formation (2 possibilités) :

	Début de la formation	Début du contrat possible	Soutenance et jury final	Fin du contrat
Étudiant en S9x	début février	Jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation	2 semaines après la fin du contrat	12 mois après le début du contrat
Étudiants en S9	début septembre	Jusqu'à 8 semaines avant le début de la formation		

*Le calendrier ainsi que le programme de formation seront annexés à la convention. Si vous souhaitez les obtenir avant, merci d'en faire la demande à [formation-continue@enit.fr](mailto:formation-continue@enit.fr)*

**Date envisagée du début de contrat :**

**CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**  
**FICHE D'ENGAGEMENT**

Durée de la formation :

- ✓ Semestre 9 : environ 440h d'enseignement en 2023-2024 (Le nombre d'heure est indicatif et peut évoluer avec les réformes pédagogiques et en fonction de l'option choisie ) + activités d'accompagnement.
- ✓ Semestre 10 (Projet de fin d'études en entreprise) : activités d'accompagnement

*Nota : le contenu de la formation sera présenté dans le document annexé à la convention.*

Coût pédagogique de la formation : 8 500,00€

Dans le cas où l'OPCO ne prend pas en charge la totalité du financement, l'entreprise s'engage à compléter le versement. La différence peut être imputée sur l'obligation au financement de la formation professionnelle.

**MISSION DE L'ÉLÈVE INGÉNIEUR**

Nom du tuteur en entreprise : ..... Poste occupé : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Adresse du site d'accueil (si différente de l'adresse entreprise) : .....

Titre de la mission (10 mots maxi) :

.....  
.....

Mots clés désignant la mission : .....

.....  
.....

Cadre général et objectifs :

.....  
.....  
.....  
.....

Actions à mener - Lors de son projet, l'élève-ingénieur devra (description commençant par les verbes d'actions – Ex : planifier, analyser, étudier, organiser, réaliser, contrôler...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Conditions particulières (dates de début et de fin du contrat, périodes de fermeture, logement...) :

.....  
.....

**Signature et tampon de l'entreprise**

### 1 - Qu'est-ce qu'un Contrat de Professionnalisation à l'ENIT ?

Le Contrat de Professionnalisation (CP) est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié (élève-ingénieur) qui a pour objectif d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter sa formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

A l'ENIT, les étudiants doivent avoir validé tous les semestres jusqu'au semestre 8 pour pouvoir prétendre à ce contrat. Il concerne donc les étudiants de dernière année (S9 et S10) ayant de 16 à 25 ans révolus.

Pour en savoir plus sur le Contrat de Professionnalisation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

### 2 - Avantages du dispositif

#### Pour l'employeur :

- Mise à disposition d'un élève-ingénieur durant une période de près de 8 mois, période plus longue qu'un projet de fin d'études
- Financement par l'OPCO de la formation de l'élève-ingénieur et de l'activité de tutorat
- Seuils sociaux ou fiscaux non impactés par l'embauche et absence d'indemnité de fin de contrat
- Réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires
- Recrutement d'un profil correspondant aux besoins prévisionnels de l'entreprise
- Evaluation des capacités du futur cadre et formation à la culture de l'entreprise.

#### Pour l'élève-ingénieur :

- Construction d'un projet professionnel et amélioration de son attractivité (CV)
- Accompagnement par un tuteur spécialisé dans le domaine de la mission (activité de tutorat)
- Prise en compte des trimestres pour le calcul de la retraite
- Rémunération minimale à hauteur de 80% du SMIC.

### 3 – Rôles et obligations

L'entreprise	L'élève-ingénieur	L'ENIT
Effectue la DUE (Déclaration Unique d'Embauche) auprès de l'URSSAF	Suit les enseignements de S9 et se présente aux examens	Assure la formation de l'élève-ingénieur durant le semestre 9
Adresse le contrat et les différents éléments (convention, programme, planning...) à l'OPCO au <b>plus tard dans les 5 jours</b> qui suivent le début du contrat	Réalise les missions confiées par l'employeur et rend régulièrement compte au tuteur d'entreprise	Aménage un parcours sécurisé de formation pour aider l'élève-ingénieur à atteindre ses objectifs
Fait passer la visite médicale d'embauche	Rédige des rapports d'activité et un rapport technique relatifs aux missions réalisées	Met en place un accompagnement des missions de l'élève-ingénieur, en collaboration avec l'entreprise
Verse une rémunération mensuelle à l'élève (minimum 80% du SMIC)	Rend régulièrement compte au tuteur école de ses missions	Accompagne l'employeur dans les démarches administratives
Nomme un tuteur d'entreprise (il doit avoir au moins 2 ans d'expérience sur le même profil de poste et ne pas être tuteur de plus de 3 salariés)	Rédige le mémoire de PFE et présente son travail dans le cadre de la soutenance de PFE	Désigne un tuteur école pour conseiller l'élève-ingénieur sur les aspects méthodologiques et techniques de ses missions
Finance la formation par l'intermédiaire de son OPCO		Organise la soutenance finale à la fin du CDD

### 4 – Démarche à suivre

1 - Renvoyer la fiche d'engagement complétée et signée au **Service Formation Continue de l'ENIT**.

À la réception, nous vous adresserons une convention de formation ainsi que l'imprimé **CERFA N°12434** pré rempli.

2 - Constituer le dossier auprès de votre **OPCO** pour la prise en charge des frais de formation.